

Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
Canton de Fontoy

Commune d'AUMETZ

**COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt
Le 29 JUIN à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DESTREMONT, Maire.

Étaient présents : M. DESTREMONT Gilles, Maire - Mme RENNIE Madeleine - M. PITUELLO Henri
Mme LEBRUN Marie – M. ANGELI Hervé – Mme DOUARD Amandine – M. PARENT Guy - M. RISSER Patrick
Mme SPANIOL Paola - Mme CANGINI Isabelle - Mme KRANTIC Véronique - M. RIGHETTI Sébastien
Mme PRATI Anne – Mme MUCCIANTE Virginie - M. HANUS Gautier - M. BOURGUIGNON Sylvain
M. CHARY Pierre - Mme CHARY Marie-Paule – M. MORETTO Jacques.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir : /

Absents excusés : /

Mme CHARY Marie-Paule a été élue Secrétaire de séance.

2020-21 : **Approbation du Compte de Gestion 2019 relatif au Budget Principal M14.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

DECLARE que le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal M14, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Principal M14 du Receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Principal M14 du Maire pour le même exercice.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N° 2020-22 : **Approbation du Compte de Gestion 2019 relatif au Budget Assainissement.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

DECLARE que le Compte de Gestion 2019 du Budget Assainissement, établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Assainissement du Receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Assainissement du Maire pour le même exercice.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-23 : Approbation du Compte de Gestion 2019 relatif au Budget Lotissement «Carreau de la Mine 3».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

DECLARE que le Compte de Gestion 2019 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

PREND ACTE du Compte de Gestion du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » du Receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 » du Maire pour le même exercice.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-24 : Approbation du Compte Administratif 2019 relatif au Budget Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

ADOPTE le Compte Administratif 2019 du Budget Principal M14, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-25 : Approbation du Compte Administratif 2019 relatif au Budget Assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

ADOPTE le Compte Administratif 2019 du Budget Assainissement, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-26 : Approbation du Compte Administratif 2019 relatif au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

ADOPTE le Compte Administratif 2019 du Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 », tel qu'il est annexé à la présente délibération.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-27 : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 au Budget Principal 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

DECIDE d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de **532.788,61 €**,

DECIDE de reporter au compte 001 en Investissement (dépense) la somme de **38.069,17 €**,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-28 : Vote des Taux d'Imposition 2020 des Taxes Directes Locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

DECIDE de fixer à titre prévisionnel à 319.377,00 € le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2020.

DECIDE en conséquence de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir à leurs niveaux de 2019, soit :

* 16,23 % pour la Taxe Foncière sur le Bâti.

* 89,80 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-29 : Approbation du Budget Primitif Principal 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

ADOPTE par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :

<input type="checkbox"/> Dépenses	2.310.000,00 €
<input type="checkbox"/> Recettes	2.310.000,00 €

en Section d'Investissement :

<input type="checkbox"/> Dépenses	1.948.091,49 €
<input type="checkbox"/> Recettes	1.948.091,49 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-30 : Vote de la Subvention 2020 au CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

VOTE une subvention d'un montant de 10.000,00 € au CCAS de la commune d'Aumetz,

DIT que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement de cette subvention figure au Budget Primitif Principal 2020, chapitre 65, article 657362 (Fonctionnement) pour un montant de 10.000,00 €.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-31 : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 au Budget Assainissement 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 18 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. CHARY Pierre),

DECIDE de reporter au compte 001 en Investissement (dépense) la somme de **101.404,65 €**,

DECIDE d'affecter au compte 1068 en Investissement (recette), la somme de **23.728,96 €**,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-32 : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 au Budget Assainissement 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

DECIDE de fixer à 1,75 € Hors Taxes le montant de la Redevance Communale d'Assainissement à percevoir par m3 pour l'exercice 2020,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-33 : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 au Budget Assainissement 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

ADOPTE par Chapitre pour la Section d'Exploitation, et par Chapitre (avec opérations pour information) pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section d'Exploitation :

Dépenses 183.621,18 €

Recettes 183.621,18 €

en Section d'Investissement :

<input type="checkbox"/> Dépenses	130.099,63 €
<input type="checkbox"/> Recettes	130.099,63 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-34 : Affectation des Résultats de l'exercice 2019 au Budget Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 18 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. CHARY Pierre),

DECIDE que l'excédent de Fonctionnement de **47.808,45 €** sera reporté en section de Fonctionnement (recettes), ligne 002 « Résultat de Fonctionnement reporté »,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-35 : Approbation du Budget Primitif 2020 Lotissement « Carreau de la Mine 3 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 15 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (MM. CHARY Pierre et MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

ADOPTE par Chapitre pour la Section de Fonctionnement, et par Chapitre pour la Section d'Investissement, le Budget Primitif Principal de l'exercice 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

en Section de Fonctionnement :

<input type="checkbox"/> Dépenses	47.808,75 €
<input type="checkbox"/> Recettes	47.808,75 €

en Section d'Investissement :

<input type="checkbox"/> Dépenses	0,00 €
<input type="checkbox"/> Recettes	0,00 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-36 : Autorisation de prise en charge des divers frais (transports, cours et entrées) pour l'activité piscine prévue à Villerupt pour les classes des 1^{er} et 2^{ème} cycles, pour l'année scolaire 2020/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la prise en charge des divers frais (transport, cours et entrées) liés à l'activité « piscine » pour les enfants de l'école élémentaire Marie Curie, pour l'année scolaire 2020/2021.

DECIDE que les sommes correspondantes sont inscrites au budget des exercices correspondants au chapitre 011.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-37 : Déclassement de voirie rue Poincaré.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 17 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. MORETTO Jacques, Mme CHARY Marie-Paule),

AUTORISE le déclassement sans enquête publique des parcelles 368, 433 et 434 Section 2, comme indiqué sur le plan ci-joint,

AUTORISE l'aliénation de ces terrains dans le cadre de l'échange de parcelles entre la Société « GL PROMOTION » et la Commune d'Aumetz,

RAPPELLE que tous les frais relatifs à cet échange seront supportés par le promoteur « GL PROMOTION », 68, rue Clémenceau 54640 TUCQUEGNIEUX, à l'initiative de la demande.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-38 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

PROPOSE les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES

M. COLAS David (54 - SANCY)
M. RIEDEL Christian (54 - AUDUN LE ROMAN)
CHENES)
M. ANGELI Hervé
M. BORDIGNON Norbert
Mme BRUSA-CRAPANZANO Laurence
M. CAVALIERI Laurent
M. CHARY Bertrand
M. DE PAOLI Stéphane
M. ERCOLANI Cyrille
M. GODFRIN Bertrand
Mme JAKUBOWSKI Evelyne
M. KUBIAK Thomas
M. LEONARD Gérard
M. MAUJOL François
M. MULLER Didier
M. OLLIER Gérard

SUPPLEANTS

M. FRIIO Jean (LUXEMBOURG)
Mme MALGAROTTI-GIRARD Nathalie (57 - STE MARIE /
M. ANUZET Olivier
Mme BELENCHIA-NOEL Gaëlle
M. BOURGUIGNON Julien
M. BUISSETERET Guy
M. CICCIA Pierre
M. CLAUSSE Raymond
Mme DELCOMMUNE-NICOLAS Véronique
Mme FRIIO-BEST Séraphine
M. HULTAJ Mickaël
M. KIEFFER Jean-Luc
M. MARIANI Emeric
M. MARSON Luciano
M. MORETTO Jacques
M. REDUREAU Romain

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

N°2020-39 : Fixation du loyer de locaux à usage professionnel (bureaux situés au-dessus de la poste).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE que les locaux d'une surface de 90 m² situés au 1er étage du bâtiment abritant la Poste d'Aumetz (17, rue du Maréchal Foch à Aumetz), composés d'un couloir, de 4 bureaux, d'une salle de réunion, et de sanitaires sur le palier, soient remis en location,

DECIDE que, par dérogation à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, le bail sera conclu pour une durée de 3 (trois) ans et sera renouvelable tacitement par période d'un an, sauf intention contraire de l'une des parties, notifiée à l'autre partie au moins six mois à l'avance,

FIXE le loyer mensuel hors charges à 750,00 €. Ce loyer sera payable mensuellement,

DECIDE que ce loyer sera révisé à l'issue du présent bail et lors de chaque renouvellement en fonction de la variation des valeurs locatives de locaux similaires, étant précisé que la variation ainsi constatée ne saurait excéder celle de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE, l'indice de base départ étant le dernier publié au jour de la signature du bail,

FIXE le montant de la provision pour charges annuelles à 300,00 €. Le versement de cette provision se fera mensuellement, en même temps que le versement du loyer,

DECIDE que les éventuels travaux d'aménagements intérieurs, d'installations techniques (câblages informatiques, téléphonie, ...), et d'embellissements soient réalisés aux seuls frais du futur locataire. Ce dernier ne pourra réclamer aucune compensation pour ces travaux lors de la résiliation du bail,

DECIDE qu'un état des lieux des locaux loués sera réalisé avec un représentant de la Société et un représentant de la Mairie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail relatif à cette location ainsi que toutes pièces s'y rapportant,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est close à 20 H 00 MN.